Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260320-D2026041-DE

Pleslin Trigavou

Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 27
DELIBERATION N° 2026-041

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Flore HUGUERRE ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Laurent STAERCK ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Laurent MOUSSET ; Philippe HINGAN ; Laurent FRANKOWSKI ; Erwan MARIE ; Rosemary RAFFRAY ; Anaïs LEMEUR ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLLER ; Stevan VINCENDEAU ; Lucien RAZA ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD ; Annabelle ORTIZ DE LA ROSA.

Représentés : Laurent MOUSSET par Laurent FRANKOWSKI

Absents excusés :

Secrétaire : Véronique-Anne HOUZE
Quorum fixé à 14 membres présents
Approbation à l'unanimité des procès-verbaux des séances des 10 février et 3 mars 2026

Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

MAJORATION DES INDEMINITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU TITRE DES COMMUNES SIEGES DES BUREAUX CENTRALISATEURS DE CANTON

Considérant le décret n° 2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton, qui fixe un taux de majoration à 15% de l'indemnité de fonction du maire et des adjoints, M. le Maire propose au Conseil Municipal de considérer ce taux et de fixer les indemnités selon les modalités suivantes :

Les crédits, pour cette dépense obligatoire, seront inscrits au chapitre 65 du budget principal.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260320-D2026041-DE

TABLEAU RECAPITULATIF
DES INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

(Référence à l'indice brut terminal de la fonction publique)

ORVEILLON Thierry Maire	64.1473 %
LEMOINE Loïc Premier adjoint	25.6589 %
GESLAIN Charlotte Deuxième adjointe	25.6589 %
CHEVALIER Serge Troisième adjoint	25.6589 %
HUGUERRE Flore Quatrième adjointe	25.6589 %
Alexis LENAOUR Cinquième adjoint	25.6589 %
Véronique AUGUSTE Sixième adjointe	25.6589 %
Laurent STAERCK Septième adjoint	25.6589 %
VADIS Sylvie Huitième adjoint	25.6589 %

Les crédits, pour cette dépense obligatoire, seront inscrits au chapitre 65 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 24 voix pour et 3 voix contre (M. DU HALGOUET, Mme HAMARD et M. RAZA) :
- **APPROUVE** la majoration des 15 % au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton,
- **DECIDE** de verser, à compter du 20 mars 2025, les indemnités proposées ci-dessus.

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 23 mars 2026.

Maire	**Secrétaire de séance**
	MAIRIE de PLESLIN-TRIGAVOU 22 (Côtes-d'Armor)